



Ltige sur courrier d huissier

Par **ragi**, le **03/01/2010** à **19:24**

Bonjour,

cela fait 4 envois de courrier dun huissier que je recois je trouve bizarre que ces lettres arrivent en simple courrier c est a dire a 0;56 cts pourriez vous me confirmer s'il ne doit pas les envoyer en recommandé merci de votre réponse, cordialement.

Par **chris_idv**, le **04/01/2010** à **14:17**

Bonjour,

Cela dépend de la nature de l'acte et du rôle joué par l'huissier (recouvrement amiable ou judiciaire).

Dans tous les cas il est préférable de répondre.

Qui disent les courriers que vous avez reçu ?

Salutations,

Par **ragi**, le **06/01/2010** à **23:21**

bonsoir c est ragi , tout d 'abord merci pour votre réponse

Voilà LES 2 dernières lettres que j'ai reçu

1ere : Je vous rappelle cette affaire pour laquelle vous devez les sommes suivantes

Intitulé Débit

Dettes Locatives 1064.68 EUR

Je vous informe qu'à défaut de me faire parvenir ces sommes PAR RETOUR je porte cette affaire devant le TRIBUNAL sans autre avis, ce qui ne manquera pas d'augmenter les frais à votre charge

2eme : Je reviens vers vous dans cette affaire et constate que vous n'avez pas tenu compte de mon précédent courrier

Vous êtes redevable à ce jour de 1064.68 eur

Je vous informe que faute par vous de contacter sous 8 jours afin de trouver une solution amiable à ce dossier même par des versements mensuels je vous assignerai par retour devant le tribunal, je vous indique mon RIB etc etc.

Ce qui m'étonne dans ces 2 lettres elles me sont adressées qu'à 1 seul nom et non aux 2

Par **ragi**, le **14/01/2010** à **21:15**

bonsoir cris je vois que vous n'avez pas du trouver une solution à mon problème je reste sans réponse de votre part !